Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260617-20260614-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **27**
Votants : **27**

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 11 juin 2026, sous la présidence de M. Bruno HÉLUARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2026 06 14

Objet :

AFFAIRES GÉNÉRALES
-
Convention cadre de mise à disposition du minibus de la commune au profit de l'association Rance Jogging

Etaient présents : M. HÉLUARD Bruno, M. CANAUX DE BONFILS Olivier, Mme GUINIO Christelle, M. HIBON Francis, Mme NEVEU Jannick, M. BODIN Daniel, Mme ROUMILA Djamila, M. RENAULT Olivier, M. CHENU Patrick, M. DE SWARTE Éric, M. BALLUT Bruno, Mme GIVRY Fernande, Mme MENAGER Nathalie, M. ROBERT Michel, M. QUINTIN Pascal, M. LESNE David, Mme PERQUIS Corinne, Mme BUYS Béatrice, Mme BOULLIER Stéphanie, Mme BERECZKI Éva, Mme LE DU Céline, M. VADEPIED Alain, Mme TROUBADOURS Sophie, M. RICARD Bruno, M. CASSIGNEUL Thomas, Mme ZULIANI Claire, Mme HEMBISE Camille.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Djamila ROUMILA ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur* : *Christelle GUINIO

La commune de Lanvallay dispose d'un minibus utilisé principalement par le service enfance et jeunesse pour des déplacements avec des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. En dehors de ces périodes, il est mis ponctuellement à disposition du CCAS de Lanvallay et de l'association USL Football ou utilisé par d'autres services municipaux pour se rendre, par exemple, à des formations.

L'association sportive Rance Jogging, dont le siège social se trouve à Lanvallay, a demandé à pouvoir l'utiliser de temps à autre pour le transport d'adhérents pour se rendre sur des courses, rencontres ou autres événements sportifs en lien avec leur activité de course à pied et de marche nordique. Ces déplacements auront lieu principalement les weekends.

Afin d'optimiser l'utilisation de ce véhicule, il est donc proposé de le mettre à disposition de l'association Rance Jogging lorsqu'il n'est pas utilisé par les services communaux et dans les mêmes conditions que pour le CCAS et l'association USL Football.

Un tarif de location a été voté lors du vote des tarifs municipaux 2026 et il sera donc également appliqué à l'association Rance Jogging.

La convention proposée prévoit des modalités de réservation, mise à disposition et restitution et rappellent les responsabilités des utilisateurs. Afin de bien clarifier ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention cadre de mise à disposition ci-annexée.

***

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2025 11 10 du 14 novembre 2025 fixant les tarifs municipaux 2026,

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260617-20260614-DE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention cadre joint en annexe,
- **PRECISE** que d'autres conventions pourraient être validées, avec d'autres associations communales, selon les mêmes termes, sous réserve de la disponibilité du véhicule et dans la limite de la capacité des services communaux à gérer ces mises à disposition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Maire,
M. Bruno HÉLUARD

La secrétaire de séance,
Mme Djamila ROUMILA